

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008**

**Délibérations n°055 à 066/2008**

**Date de convocation :** 11/09/2008

**Date d'affichage :** 22/09/2008

**Nombre de conseillers :**

**en exercice :** 15

**présents :** 15

**votants :** 15

L'an deux mil huit, le dix neuf septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

**PRÉSENTS :** MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

**ABSENT :** NEANT.

**PROCURATION :** NEANT.

Monsieur Emmanuel ODRION arrive à 18 heures 20 et prend part aux délibérations à compter de la délibération n°057/2008.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

**1/ TORNADE COMMUNE D'HAUMONT : SUBVENTION (Délibération n°055/2008) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une tornade a frappé la commune d'Haumont le 04 Août dernier. Un appel à la générosité publique a été lancé. Bien entendu, la Commune de Pusey s'associe à ce drame. Il est tout à fait envisageable d'octroyer une subvention. Toutefois, dans un souci esprit communautaire, il serait préférable que la CCAV joue son rôle de fédérateur d'actions, et de fait, verse en lieu et place de ses communes membres une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CCAV au profit de la Commune d'Haumont pour le sinistre du 04 Août 2008.

## **2/ AGENTS PLACES EN CONGE MALADIE : AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE REMPLACEMENT (Délibération n°056/2008) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune peut être confrontée à des absences de ses agents placés en congés maladie (maladie ordinaire, accident du travail,...). Afin de ne pas pénaliser le bon fonctionnement des services, il paraît opportun d'autoriser le recrutement de personnel de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à signer tout contrat de travail pour remplacer les agents placés en congés maladie ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à rémunérer l'agent de remplacement dans les limites des agents placés en congés maladie.

## **3/ CHAUFFAGE DE L'EGLISE : COMMANDE DU MATERIEL (Délibération n°057/2008) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le chauffage de l'église doit être remplacé.

Lors des précédents conseils municipaux, des informations à ce sujet avaient été diffusées.

Aujourd'hui, le permis de construire pour le local chaufferie a été déposé.

De plus, une visite à l'église de Boulton a eu lieu en présence de Messieurs POLIEN et CLERC pour voir le fonctionnement du système envisagé. Après démonstration, ce système correspond tout à fait à nos attentes.

Enfin, une réunion d'information avec les personnes en charge de l'église a été programmée le 16 septembre 2008 pour expliquer ce système.

Il convient donc de passer commande du chauffage de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le devis du système de chauffage de l'église s'élevant à 18.715,00 € HT + les grilles de sol (380 € HT / grille) établi par la société GOULLIoud à Mions (69) ;

**AUTORISE** Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire passer commande du dit système et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

## **4/ BOIS : REALISATION D'UN FOSSE (Délibération n°058/2008) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du Conseil Municipal du 03 juillet 2008, Monsieur Patrick REYNOUD – Responsable de la Commission Bois – souhaitait la réalisation d'un fossé dans le bois communal.

Une visite sur place a eu lieu et un chiffrage de ces travaux a été établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire à passer commande auprès de l'entreprise « SARL ENTREPRISE ECREMENT » la réalisation du fossé du bois et ce, pour un montant HT de 1.680,07 €uros.

## **5/ BOIS : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT D'AFFOUAGE (Délibération n°059/2008) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°046/2007 en date du 11 juillet 2007, le Conseil Municipal avait validé l'état d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2008.

Pour l'affouage, il convient donc d'examiner le nouveau règlement pour la campagne 2008-2009 ainsi que le prix de l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**FIXE** le prix du stère d'affouage à 4,57 €uros pour la campagne 2008-2009 ;  
**APPROUVE** le règlement d'affouage 2008-2009 ci-joint en annexe.

#### **SUSPENSION DE SEANCE A 18 H 45.**

Mademoiselle Marion MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Junior du Conseil Municipal des Jeunes de Pusey, intervient pour présenter les 2 priorités définies par le CMJ, à savoir :

- Sécurisation Chemin de Germiny ;
- Mise en place de filets sur les buts sur plateau multi-sports.

Le Conseil Municipal prend acte de ces propositions et s'engage à étudier les possibilités pour le Chemin de Germiny et à remettre les grilles sur le plateau multi-sports.

#### **REPRISE DE SEANCE A 19 H05.**

#### **6/ ECOLE : CHANGEMENT DE REVETEMENT DE SOL DE LA SALLE DE MOTRICITE : (Délibération n°060/2008) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le revêtement de la salle de motricité de l'école est en très mauvais état et de surcroît, sa qualité est déplorable (moquette).

Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement. Monsieur POLIEN a pu apporter son savoir faire et conseil la pose d'un revêtement type « lino » isophonique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ou Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint à consulter et passer commande dans les meilleures conditions, d'un nouveau revêtement de sol pour la salle de motricité de l'école (environ 3.000,00 €uros HT).

#### **7/ LOGEMENT COMMUNAL : TRAVAUX A ENTREPRENDRE (Délibération n°061/2008) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un logement communal situé au 106 Rue Gustave s'est libéré fin août – début septembre.

L'état des lieux a été jugé satisfaisant dans la mesure où cet appartement est très ancien et qu'aucun travaux n'a été entrepris pendant une longue période.

Il est donc nécessaire de procéder à des travaux de rafraîchissement du logement. En raison de la nouvelle date de location du logement, une partie seulement des travaux pourra être entrepris par la commune, le reste sera éventuellement effectué par le nouveau locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le rafraîchissement du logement communal situé au 106 Rue Gustave Courtois ;

**ACCORDE** un mois de loyer gratuit au nouveau locataire sous réserve que ce dernier entreprenne les travaux restant à faire.

**8/ DEFENSE INCENDIE : INSTALLATION DE 2 POTEAUX : COMMANDE + FINANCEMENT (Délibération n°062/2008) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans un souci d'optimisation et de mise aux normes des périmètres de défense incendie, il est nécessaire de procéder à l'installation de 2 systèmes situés, d'une part, au croisement du « Chemin de Germinéy » et de la « Rue Fabrice Mouillet » et d'autre part, au croisement du « Chemin de Germinéy » et de la « Rue de l'Oasis » afin de satisfaire à nos obligations pour la future zone commerciale. L'installation peut maintenant se réaliser du fait du bouclage dernièrement du réseau d'eau effectué par le Syndicat des Eaux de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire à consulter et passer commande dans les meilleures conditions, de 2 systèmes de défense incendie pour les projets ci-dessus décrits ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides au taux maximum pour les travaux ci-dessus énoncés auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Saône.

**9/ COMMISSION D'APPELS D'OFFRES : RESULTAT EXAMEN DE 2 AVENANTS LOTISSEMENT « VICHARD » (Délibération n°063/2008) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission d'Appels d'Offres, réunie le 19 septembre 2008 à 14 h 00, a du statuer sur l'examen de 2 avenants pour le marché « Construction d'un lotissement communal dit Vichard avec réalisation des réseaux divers et aménagement de la la Rue des Chenevières » et plus spécialement pour le lot n°1 « Voirie – Terrassement –Tranchées – Assainissement – Téléphone – Eau potable ».

L'avenant n°1 porte sur :

Travaux « intra lotissement Vichard ».

Délais d'exécution passant de 6 mois ½ à 9 mois.

Montant HT passant de 562.703,50 Euros à 606.780,75 Euros.

L'avenant n°2 porte sur :

Travaux « Rue des Chenevières ».

Délais d'exécution passant de 9 mois ½ à 12 mois.

Montant HT passant de 606.780,75 Euros à 658.453,35 Euros.

Au total, les 2 avenants modifient les termes du marché dans les conditions suivantes :

Délais d'exécution passant de 6 mois ½ à 12 mois.

Montant HT passant de 562.703,50 Euros à 658.453,35 Euros.

La Commission d'Appels d'Offres s'étant prononcée favorablement sur l'examen de ces 2 avenants, il convient au Conseil Municipal d'entériner la décision de cette dernière.

Monsieur Christophe TRESOR ne prend pas part aux délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision de la Commission d'Appels d'Offres quant à la passation des 2 avenants pour le marché et dans les conditions ci-dessus énoncés ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les 2 avenants et signer les pièces afférentes à ce marché.

**10/ ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : APPROBATION (Délibération n°064/2008) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après approbation, le projet de zonages d'assainissement et pluvial a été mis à l'enquête publique par arrêté du 17 mars 2008 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul et par arrêté du 19 mars 2008 de Monsieur le Maire de Pusey.

La consultation du public s'est déroulée du 14 avril 2008 au 22 mai 2008 sous la responsabilité de Monsieur Régis LAUT, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Besançon.

Aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête publique.

Aucune lettre ou note écrite n'a été annexée à ce registre.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement et au zonage pluvial de la Commune de Pusey.

Après approbation par délibération des assemblées compétentes, ce zonage sera annexé au Plan Local d'Urbanisme applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le zonage d'assainissement et le zonage pluvial de la Commune de Pusey tel qu'il vous a été présenté, après avis du commissaire enquêteur.

**11/ BRETELLE D'ACCES « ZONE OASIS - RN 19 » : DEMANDE D'AUTORISATIONS (Délibération n°065/2008) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet « OASIS 3 » est toujours d'actualité. Monsieur le Maire s'était engagé à autoriser ce projet que si et seulement si, les travaux d'infrastructures routières étaient entrepris pour ne causer aucune gêne sur le trafic routier existant. Les promoteurs privés se sont engagés à réaliser ces travaux à leurs frais. Néanmoins, il convient d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des différentes parties impliquées afin d'entreprendre ses travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE** les autorisations pour la réalisation d'une bretelle de sortie au niveau du giratoire « Bricomarché » pour un raccordement sur la 2 x 2 voies, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Saône pour la RD 322 et Monsieur le Préfet de la Haute-Saône pour la RN 19.

**12/ AMENAGEMENT NOUVEL ARRÊT DE BUS (Délibération n°066/2008) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il serait opportun d'aménager un nouvel arrêt de transport scolaire sécurisé dans le cadre des travaux de la Rue des Chenevières. Dans ce cadre, des aides pourraient être sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides aux taux maximum pour l'aménagement du nouvel arrêt de transport scolaire sécurisé dans le cadre des travaux de la Rue des Chenevières auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Saône et ainsi qu'au titre des produits des amendes de police.

### **13/ QUESTIONS DIVERSES :**

- **Fête de la Musique :**

Monsieur Patrick VALLI informe le Conseil Municipal qu'il n'organisera plus la fête de la Musique.

- **Achat de dictionnaires :**

Madame la Directrice de l'Ecole sollicite la Municipalité de Pusey pour l'achat de 30 dictionnaires. Le Conseil Municipal de Pusey accède à la demande de Madame la Directrice de l'Ecole. L'achat se fera auprès du « Centre Culturel E. LECLERC ». Le prix unitaire est de 13,90 €uros (remise de 11 %).

- **Problème de bruits liés à un système aérothermique :**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur et Madame HUGON. En résumé, il est évoqué des problèmes de bruits liés à un système d'aérothermie. Le Conseil Municipal constate que le matériel est conforme NF.

- **PLU de la CCAV :**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet demandant à Monsieur le Président de la CCAV de bien vouloir retirer la délibération approuvant le PLU communautaire. De plus, 5 recours ont été déposés pour le territoire de Pusey.

- **Subventions 2008 :**

Monsieur Gilbert FERAL, Président des Anciens Combattants, remercie le Conseil Municipal pour la subvention 2008.

- **Présence Verte :**

Madame MOUILLET va rencontrer Madame la Présidente du « Club des Aînés » pour présenter le dossier.

### **14/ RAPPORT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

- **Plan Canicule :**

Madame MOINOT informe que le CCAS et la Commission « Personnes Agées » se sont réunis 2 fois courant juillet 2008 pour la mise en place du « Plan Canicule ».

- **Rentrée Scolaire 2008-2009 :**

Madame MOINOT informe l'assemblée que la rentrée s'est bien passée. Une baisse des effectifs est à noter.

- **Micro-structure :**

Madame MOUILLET informe l'assemblée qu'elle réunit sa commission le 30/09/2008 pour faire le point.

- **Illuminations de Noël :**

Madame FALLOT informe l'assemblée qu'elle réunit sa commission le 29/09/2008. Une petite commande est prévue.

## 15/ TOUR DE TABLE :

- **Chemin de Germinéy :**

Monsieur COURTOIS demande si le sens interdit va être rétabli. Il est prévu de rencontrer la DDE pour voir les dispositions réglementaires et techniques pour une meilleure circulation sur cette voie.

- **Colis de Noël 2008/2009 :**

Monsieur VUILLEMOT informe l'assemblée qu'il va commencer sa préparation.

- **Lotissement « Vichard » :**

Monsieur TRESOR trouve l'éclairage public très lumineux. La SCICAE doit fournir un devis pour mettre à jour les tableaux électriques et ainsi diminuer le nombre de candélabres allumés la nuit.

- **Réunion « Associations » :**

Monsieur MANTION fait lecture du compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 12/09/2008.

- **Transports publics :**

Madame MOINOT et Monsieur CLERC font part de leur entrevue avec Monsieur DEMESY et de leur courrier adressé à Monsieur le Président de la CCAV pour étendre le service « ETAMINE » à la Commune de Pusey.

- **Course cycliste :**

Monsieur REGAUDIE informe que la course aura lieu ce dimanche 21/09/2008.

- **Budget Primitif 2009 :**

Il est demandé à tous les responsables de commission de préparer leur budget pour l'année 2009.

- **Prochain Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal se réunira fin octobre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire,

  
**René REGAUDIE**



La Secrétaire de séance,

  
**Marie-Christine MOINOT**